



CSA de l'UJM du 25 septembre 2023 – Notes de CR

INTERVENTION PRELIMINAIRE DE FO ESR 42 SUR LA PRIVATISATION DU FINANCEMENT DES UNIVERSITES, LA MOBILISATION DES ENSEIGNANTS PRAG-PRCE, LA SITUATION A LA BU TREFILERIE.....	1
LA PRIVATISATION DU FINANCEMENT DES UNIVERSITES.	1
LA MOBILISATION DES ENSEIGNANTS PRAG-PRCE.	2
LA SITUATION A LA BU TREFILERIE.	2
AVIS SUR LE CONTRAT D'ETABLISSEMENT.....	2
POINT DE SITUATION SUR LA PRIME DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS.	3
AVIS SUR LA PRESENTATION DES DECHARGES POUR ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET SUR LE CONTINGENT DE CRCT.....	3
AVIS SUR LA LISTE DES FONCTIONS DONNANT DROIT AU VERSEMENT D'UNE PRIME POUR CHARGE ADMINISTRATIVE.	4
PRESENTATION DU BILAN DU COLLEGE DE DEONTOLOGIE 2022/2023.	4
INFORMATION SUR L'ORGANISATION DU DISPOSITIF D'EVALUATION DES DOSSIERS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET LA TRANSMISSION AU RECTORAT.....	4
AVIS SUR LES MODES DE COMPENSATION DES DEPASSEMENTS HORAIRES DES PERSONNELS BIATSS.....	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CSA DU 20 JUIN 2023.....	6
PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU LABORATOIRE HUBERT CURRIEN.	6
QUESTIONS DE FO ESR 42.....	6
MANQUE DE PERSONNEL DANS L'EQUIPE LOGISTIQUE ET DIFFICULTES DES MEDIATEURS SUR LE SITE TREFILERIE. .	6
MANQUE DE PERSONNEL DANS L'EQUIPE DE LA BIBLIOTHEQUE TREFILERIE.	7
GRILLE ENSEIGNANTS CONTRACTUELS.	7
GESTION DES ABSENCES POUR PARTICIPATION AU CSA OU A LA FS.....	7
PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS.	8

Intervention préliminaire de FO ESR 42 sur la privatisation du financement des universités, la mobilisation des enseignants PRAG-PRCE, la situation à la BU Tréfilerie.

La privatisation du financement des universités.

Alors que la Ministre appelle à réfléchir au modèle économique des universités, **notre syndicat veut rappeler son opposition à toute hausse des frais d'inscription universitaires**. Plus généralement, **FO ESR 42 s'oppose à toute privatisation du financement des universités**. A l'UJM, cette privatisation a déjà commencé avec la disparition de licences remplacées par des bachelors ou des diplômes universitaires, pour lesquels les frais d'inscription sont librement choisis (par exemple, à Télécom Saint-Etienne, plus de 4500 € par an pour l'inscription au bachelor GCDD, qui a remplacé la licence Information Communication). A l'UJM, la privatisation du financement c'est aussi la stigmatisation des étudiants boursiers moins « rentables » (pour le bachelor GCDD, ils ne payent « que » 1000 € par an), effectifs de boursiers qui, lorsqu'ils sont trop nombreux dans une promotion, mettent en péril « l'équilibre financier » de leur formation ! A l'UJM, la privatisation du financement universitaire c'est aussi le développement de l'apprentissage,

qui diminue les volumes horaires d'enseignement et qui est cyniquement présenté comme un moyen pour financer les enseignements restants et pour fournir aux étudiants les moyens de payer les frais d'inscription ! A l'UJM **cette privatisation du financement c'est aussi la privatisation des personnels**. Car ces formations aux frais d'inscription exorbitants dépendent des fluctuations du « marché de l'emploi » et de sources non publiques. Elles ne permettent donc pas le recrutement statutaire sur des emplois par définition non pérennes. La conséquence c'est le recrutement toujours plus important de contractuels sous-payés (plus d'un tiers des personnels de l'UJM). **FO ESR 42 demande l'arrêt de ce processus de privatisation et de précarisation.**

La mobilisation des enseignants PRAG-PRCE.

Alors que ce soir, lundi 25 septembre, le collectif 384 se réunit une nouvelle fois pour décider de la suite de son mouvement, **FO ESR 42 veut rappeler son total soutien à la mobilisation des PRAG-PRCE, en premier lieu pour le ré-alignement de leur prime sur celle des MCF**. A l'UJM, l'heure d'information syndicale déposée lundi 11 septembre par notre syndicat a permis aux collègues de se réunir pour faire le point et préparer l'AG qui a eu lieu mardi 25 septembre. Dans notre université, la mobilisation s'amplifie avec des démissions de chefs de départements à l'IUT de Saint-Etienne, des stages qui ne sont plus organisés en STAPS, ... A l'IUT de Saint-Etienne, grâce au soutien d'une majorité de personnels élus au CA (y compris des MCF), mardi 12 septembre, il n'y avait pas le quorum et l'élection du président de l'IUT a dû être reportée. **FO ESR 42 encourage la suite de la mobilisation à l'UJM, sous toutes les formes possibles. FO ESR 42 souhaite aussi dénoncer, à l'occasion de ce CSA, toutes les attaques de la CEDEFI et de France Université contre les statuts des PRAG-PRCE. L'augmentation de leur prime devrait être compensée par plus de travail ! Cela est inacceptable pour notre syndicat. FO ESR 42 s'opposera à toute réécriture du [décret Lang de 93](#) qui aboutirait à la complexification des missions enseignants du second degré affectés dans le supérieur et une augmentation de leurs obligations de service. Mal payés (avec des heures complémentaires payées en dessous du SMIC), parfois méprisés, les PRAG-PRCE doivent être protégés et peuvent compter sur FO ESR 42.**

La situation à la BU Tréfilierie.

Comme il l'a déjà fait lors de la FS du 7 septembre 2023, notre syndicat rappelle son soutien aux personnels de la BU Tréfilierie qui souffrent particulièrement du manque de personnels titulaires. **Leur motion votée à l'unanimité le 11 septembre 2023 rappelle à tous la précarité dans laquelle ils doivent travailler pour assurer leurs missions de service publique. FO ESR 42 connaît cette situation qui n'est plus acceptable depuis bien longtemps. En l'absence de réponse, les conditions de travail ayant encore été dégradées lors de la rentrée 2023, notre syndicat a décidé de déposer un préavis de grève pour le jeudi 28 septembre 2023. FO ESR 42 espère cependant que, lors de ce CSA, une réponse positive pourra être faite à la demande de recrutement de personnels titulaires supplémentaires pour la BU Tréfilierie.**

Avis sur le contrat d'établissement.

Présentation par M. le Vice-Président Conseil d'Administration et Moyens. La présentation de ce contrat d'établissement au CSA est une demande du Ministère.

VOTE : FO ESR 42 a voté contre

* Sur le volet financier, il est stipulé un engagement de croissance des ressources propres avec le développement de la recherche partenariale, le déploiement de nouvelles offres de formation continue et la progression des formations par alternance. Pour **FO ESR 42**, comme indiqué dans notre déclaration préliminaire, la plupart des éléments de **ce contrat participent entièrement à la privatisation de l'université, à la déliquescence des diplômes et in fine à l'augmentation de la précarité des étudiants et des personnels.**

Point de situation sur la prime des enseignants contractuels.

* **FO ESR 42** est intervenu à plusieurs reprises sur le décrochage de la prime des enseignants contractuels (une trentaine de personnes à l'UJM) par rapport à celle des titulaires et avait demandé que ce point soit abordé en CSA.

Mme la DRH. *Le sujet était de vous faire un point de situation sur les primes qui sont versées aux enseignants contractuels (1034 € par an) et aux enseignants titulaires (2149 € par an).*

* **Intervention de FO ESR 42.** *Le contrat des enseignants contractuels stipule qu'il leur ait versé une prime annuelle, basée sur la prime d'enseignement supérieur versée aux enseignants du second degré. Auparavant, les deux primes étaient identiques, pourquoi les enseignants contractuels ont-ils maintenant une prime inférieure à celle des titulaires ?*

M. le Vice-Président Conseil d'Administration et Moyens. *Basée ne veut pas dire égale. On va revaloriser cette prime mais on a une problématique qui est générale au niveau de la masse salariale de l'université. Nous ne pouvons pas encore dire à quelle hauteur sera cette revalorisation tant que nous n'avons pas fini notre travail sur le budget 2024. Une proposition sera faite d'ici la fin de l'année.*

* **Intervention de FO ESR 42.** **Notre syndicat demande que la prime soit identique.** *La présidence argue d'un côté que la prime des enseignants du second degré doit être équivalente à la prime de base des MCF et soutient officiellement cette position donc on voit mal comment elle pourrait dire que la prime des contractuels, qui était jusque-là égale à celle des titulaires, doit décrocher. A l'UJM la présidence crée elle-même une situation de décrochage de prime qu'elle critique par ailleurs au niveau national. Il faudrait une certaine cohérence.*

M. le Président. *Au niveau national, j'ai pris une position très claire sur l'alignement de la prime des PRAG -PRCE sur celle que touchent les MCF via le RIPEC, tout en maintenant un distinguo entre les missions des uns et des autres. Mais ce n'est pas du tout le même sujet pour les enseignants contractuels. Les enseignants contractuels n'ont pas les mêmes contraintes que les titulaires, ils n'ont passé aucun concours, contrairement aux certifiés ou agrégés, et ils n'ont pas eu à muter, faire un parcours du combattant, avant de pouvoir être affectés près de leur ville familiale. On ne ferme pas la porte à la revalorisation de la prime des enseignants contractuels mais nous ne partons pas de l'hypothèse d'un alignement avec la prime des titulaires.*

* **FO ESR 42 regrette une nouvelle fois que l'UJM ne veuille pas reconnaître le travail de son personnel (dans ce cas les enseignants contractuels) alors qu'elle en a la possibilité. Une nouvelle fois, preuve est faite que l'autonomie des universités est génératrice de précarité et de destruction du service public.**

Avis sur la présentation des décharges pour enseignants du second degré et sur le contingent de CRCT.

Pour l'année 2024/205 sont proposés 10 semestres de CRCT et 1 décharge de service pour les enseignants du secondaire.

VOTE CRCT : FO ESR 42 s'est abstenu

VOTE décharges secondaire : FO ESR 42 a voté contre

* Pour **FO ESR 42** le nombre de décharges et CRCT devrait être beaucoup plus élevé. Certains collègues subissent des refus depuis plus de trois ans, de telles situations ne doivent plus être possibles. **FO ESR demande que toutes les demandes de CRCT soient acceptées dans un délai maximal de trois années.** Nous demandons aussi que le nombre de décharges 2nd degré, actuellement au nombre de une seulement, soit augmenté.

Avis sur la liste des fonctions donnant droit au versement d'une prime pour charge administrative.

Un échange a eu lieu sur le document qui avait été fourni aux élus pour préparer ce CSA. Des précisions et corrections sur des intitulés ont été apportées.

* **Questions de FO ESR 42.** *Pourquoi y a-t-il une distinction pour le statut du second degré uniquement pour la mission de Doyen/directeur d'UFR, à savoir, une proratisation de la décharge d'enseignement par rapport au service statutaire (192 h pour MCF et 384 h pour PRAG-PRCE) ?*

M. le DGS. *Nous appliquons les textes qui font cette distinction uniquement pour ces missions.*

* **Intervention de FO ESR 42.** *Nous demandons la même règle de proratisation des décharges pour toutes les missions à l'UJM.*

M. le Président. *Le cas est intéressant mais reste théorique car à l'UJM, il n'y a aucun enseignant second degré concerné.*

VOTE : FO ESR 42 s'est abstenu, comme toutes les autres organisations syndicales

Présentation du bilan du collège de déontologie 2022/2023.

Présentation par Mme la DRH. Il y a eu 6 saisines durant l'année universitaire 2022-2023, création d'une rubrique déontologie sur le site intranet, dans laquelle la charte déontologie est disponible. Un module de sensibilisation à la déontologie sera proposé dans le plan de formation 2023/2024.

M. le Président. *C'est un dispositif qui est là pour informer et protéger les collègues et l'institution. En aucun cas la charte déontologie ne doit être perçue comme un dispositif qui irait à l'encontre des libertés académiques.*

* Sur ce sujet, **FO ESR 42** est déjà intervenu lors du CT du 18 octobre 2021 (voir notre CR [ICI](#)) et le CSA du 20 juin 2023 (voir notre CR [ICI](#)). Sur la création du module déontologie, ce n'est pas une nouveauté. Notre syndicat rappelle son caractère non obligatoire, comme il avait déjà pu le dire (lire notre communiqué [ICI](#)) en novembre 2017 !

Information sur l'organisation du dispositif d'évaluation des dossiers des enseignants du second degré et la transmission au rectorat.

Présentation par Mme la DRH sur la base des procédures définies par les LDG ministérielles et académiques, pour les promotions de corps ou de grade.

M. le Président. *Au niveau du dispositif d'évaluation des dossiers, nous réclamons un vrai statut des PRAG-PRCE dans le supérieur avec des inspections comme dans le secondaire.*

* **FO ESR 42** se félicitait que cette présentation soit faite aux représentants du personnel car nous en avons fait la demande à plusieurs reprises. Les enseignants du second degré, du fait de leur double gestion université-rectorat (avec par exemple, deux adresses mél., l'une de l'université et l'autre du rectorat) ont parfois des difficultés à comprendre comment est géré leur dossier administratif et leur avancement de carrière. Mais cette présentation n'a pas complètement répondu à notre attente, en particulier sur la gestion des rendez-vous carrière. Par exemple, les RH nous ont indiqué que les composantes, pour la hors classe, n'émettaient pas d'avis. Mais en fait, il faut préciser que l'avis définitif du rectorat, pour la hors classe, repose bien sur ceux émis par les composantes lors des rendez-vous carrière. Ces rendez-vous carrière sont donc déterminants mais gérés avec de fortes contraintes dues aux facteurs de contingence. Ils créent des désillusions pour certains collègues. **FO ESR 42 appelle tous les enseignants du secondaire qui connaissent des difficultés sur ces rendez-vous carrière à se rapprocher de notre syndicat.**

* **Questions de FO ESR 42.** *La gestion est-elle identique dans toutes les composantes de l'université ? Est-ce bien toujours le supérieur hiérarchique, à savoir le président de l'université, qui finalise et transmet l'avis au rectorat ?*

M. le Président. *Il est compliqué de répondre de manière très précise à votre question sur un sujet sur lequel, nous-mêmes, présidents d'université, nous manquons d'information. Au niveau national, je milite pour l'obtention d'un vrai statut des PRAG-PRCE avec la possibilité d'inspections, ce qui aurait le mérite de caller une norme au niveau de l'évaluation. Je vous rappelle cependant que ce qui fait qu'un dossier est validé ou non au niveau du rectorat, c'est essentiellement l'ancienneté du collègue sur le poste, nous le constatons chaque année.*

* **FO ESR 42** mentionne qu'il n'a pas été évoqué de véritable prise en compte des fonctions et missions particulières dans l'évaluation. Si cela était le cas, pour **FO ESR 42**, il s'agirait d'une contradiction avec le principe d'égalité auquel nous sommes attachés. L'attribution de ces missions spécifiques, souvent très éloignées des obligations statutaires, ne se fait quasiment jamais de manière collégiale et nous apparaît être source d'iniquité. En effet, une fois une mission confiée à un collègue par un directeur, un doyen, comment prendre en compte la qualité professionnelle de tous les autres personnels qui souhaiteraient s'investir sur cette même mission. Comment prendre en compte les demandes de collègues qui, après avoir cessé de remplir une mission (par exemple en raison d'un congé maladie ou maternité) souhaiteraient légitimement la retrouver ?

Avis sur les modes de compensation des dépassements horaires des personnels BIATSS.

Présentation par Mme la DRH.

M. le DGS. *Le cadre réglementaire est succinct avec les vacations accessoires dites « Rafarin » et le CIA. Il manque des décrets d'application. L'objectif est de mettre en place à l'UJM un dispositif qui aboutisse à un montant identique de rémunération pour tous les agents BIATSS (titulaires, contractuels en CDD ou CDI).*

* **Question de FO ESR 42.** *A-t-on une idée du volume d'heure total annuel qui correspond à des dépassements d'horaires à l'UJM ?*

Réponse de Mme la DRH : *A ce jour, je ne peux pas répondre mais je vous propose de répondre à votre question lors d'un prochain CSA.*

VOTE : FO ESR 42 s'est abstenu, comme toutes les autres organisations syndicales

Approbation du procès-verbal de la réunion du CSA du 20 juin 2023.

VOTE : FO ESR 42 a voté pour.

Présentation de l'organigramme du laboratoire Hubert Currien.

Présentation par la Mme la Responsable Administrative du laboratoire Hubert Currien. Il y a eu création d'un nouveau poste en 2018. Suite à sa réussite au concours d'ASI, la personne recrutée a pris de nouvelles responsabilités hiérarchiques (en remplacement des responsabilités qui n'étaient que fonctionnelles). Pour la première fois, en juin 2023, elle a été chargée de la conduite d'entretiens professionnels.

Une organisation syndicale a regretté la présentation tardive au CSA.

Réponse de Mme la DRH. *C'est une décision réfléchie et organisée. Les délais ont été contraints et nous n'avons pas pu faire cette présentation au mois de juin. Nous régularisons aujourd'hui.*

Questions de FO ESR 42.

Manque de personnel dans l'équipe logistique et difficultés des médiateurs sur le site Tréfilerie.

** Question de FO ESR 42. Il n'y a aucun personnel à la loge du site Tréfilerie à partir de 16h. En conséquence, il a été demandé aux médiateurs d'assurer simultanément la médiation du site Tréfilerie et la gestion de la loge, ce qui est impossible. Notre syndicat demande une action immédiate pour régler le problème. D'une manière générale, la mission de médiation s'est compliquée sur le site Tréfilerie. L'enceinte de l'université est moins bien identifiable avec le nouveau parc, ce qui engendre une multitude de difficultés. Quand le troisième médiateur sera-t-il recruté ?*

Mme la DRH et M. le DGS. Aujourd'hui, il y a des contraintes conjoncturelles fortes avec un manque de personnel en médiation et en loge. Le recrutement du troisième médiateur est en cours. Dans l'attente, nous mobilisons une société privée pour accompagner le médiateur isolé. Nous saluons le travail remarquable des médiateurs et nous y sommes très attentifs. Mais, il faut aussi travailler sur la réorganisation de leur journée de travail.

M. le Président. Je suis en désaccord avec ceux qui écrivent que la nouvelle configuration du site révèle de nouveaux risques. Nous avons travaillé là-dessus et abouti à l'organisation spatiale du site pour améliorer la sécurité en suivant les recommandations du Ministère de l'intérieur.

** FO ESR 42 regrette de ne pas être entendu et déplore une situation qui, vraisemblablement, n'évoluera pas assez rapidement. Sur le campus Tréfilerie, en particulier au sujet des problèmes rencontrés par les gardiens, notre syndicat attend une réponse à notre nouvelle demande d'entrevue avec M. le DGS.*

Manque de personnel dans l'équipe de la bibliothèque Tréfilerie.

*** Question de FO ESR 42.** *La fermeture s'est faite à plusieurs reprises avec des dysfonctionnements qui découlent du manque de personnels. Quand des personnels bibliothécaires titulaires cat. C ou B seront-ils recrutés pour compléter l'équipe ?*

Mme la DRH. *La nouvelle Directrice du SCD est en train de rencontrer tous les personnels pour faire un état des lieux de la situation et corrélérer cela à une éventuelle demande de recrutement. Il est important de lui laisser le temps de faire un état des lieux. Nous reviendrons vers vous début 2024.*

*** Intervention de FO ESR 42.** *En BU, le problème est ancien et le manque d'effectif est réel. Le volontariat ne fonctionne plus, il faut du personnel tout de suite. Pour ouvrir, il n'y a pas suffisamment de titulaires. Attendre 2024 ne répond pas à la demande urgente du personnel de BU Tréfilerie.*

M. le Président. *La directrice est à peine arrivée et vous vous déposez un préavis de grève, vous ne lui laissez pas le temps de répondre à cette situation. Ce n'est pas ma conception du dialogue social. Nous avons fait reculer la visite de la FS pour permettre à la directrice d'écouter les agents. Cela n'avait pas été fait depuis douze ans, donc il faut lui laisser le temps de faire son analyse. Le monde a changé, les demandes ont changé, les besoins ne sont plus les mêmes.*

*** FO ESR 42.** **Le problème n'est pas pris en compte depuis tant d'années ! Le problème s'aggrave tellement à chaque rentrée universitaire ! Pour FO ESR 42, on ne peut pas demander aux personnels de la BU Tréfilerie de patienter, encore, pour qu'une analyse soit faite. Cette analyse, les agents l'ont déjà faite depuis longtemps. Le problème du sous-effectif à la BU, la présidence le connaît depuis longtemps. A ce sujet, nous vous incitons à lire ([ICI](#)) notre communiqué datant du 26 avril 2016.**

Grille enseignants contractuels.

*** FO ESR 42.** *Notre syndicat est intervenu auprès des RH pour que toute l'ancienneté soit bien prise en compte lors du reclassement dans la nouvelle grille.*

*** Question de FO ESR 42.** *Nous souhaitons revenir sur l'engagement qui avait été pris sur le reclassement dans la nouvelle grille. Pour notre syndicat, dans plusieurs cas, l'ancienneté antérieure au recrutement à l'UJM n'est pas totalement prise en compte. Nous souhaitons également demander une extension de la grille présentée au CSA car certains enseignants contractuels ont déjà atteint « l'échelon » maximal.*

Mme la DRH. *Nous avons repris un certain nombre de dossiers sur cette question. Nous avons encore fait des régularisations en septembre, avec effet rétroactif en janvier. Il nous reste deux dossiers à retravailler. Sur l'échelon maximal, il faudrait déjà pouvoir faire un bilan avant d'envisager une nouvelle évolution.*

M. le Vice-Président Conseil d'Administration et Moyens. *D'autres université ont des progressions de carrière beaucoup plus minimalistes.*

Gestion des absences pour participation au CSA ou à la FS.

*** Question de FO ESR 42.** *Notre syndicat renouvelle sa demande de prise en compte effective des autorisations d'absence pour les réunions du CSA et de la FS, dans les services d'enseignement. Une convocation valant autorisation d'absence pour la durée de la réunion, le temps de transport et la préparation, nous demandons que chaque*

autorisation d'absence soit comptabilisée, a minima, pour 1,2 HETD (resp. 2,4 HETD) pour les enseignants-chercheurs (resp. les enseignants) élus.

Mme la DRH. *Sur le contingent d'heures liées à la FS, il y a des éléments dans les textes mais pour le CSA les informations sont plutôt floues.*

*** Intervention de FO ESR 42.** *L'article 15 du Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique indique que la durée de l'autorisation d'absence comprend, outre les délais de route et la durée prévisible de la réunion, un temps égal à cette durée pour permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux. Nous demandons que soit comptabilisé dans les services une journée pour chaque participation au CSA ou la FS. En ce qui concerne le personnel BIATSS, depuis toujours, c'est bien ce qui est appliqué, à savoir une demi-journée d'absence pour participation aux réunions et une demi-journée pour la préparation et la rédaction du compte-rendu.*

Mme la DRH. *Cela n'avait jamais été demandé pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Je revendrai vers vous ultérieurement sur ce point.*

*** FO ESR 42** agira pour que l'exercice du droit syndical puisse être assuré à l'UJM.

Promotion et valorisation des parcours professionnels.

*** Question de FO ESR 42.** *Dans la filière BU, pour le collège d'experts, notre syndicat constate que le principe d'impartialité est biaisé de facto par la faiblesse des effectifs. Quelle que soit la sincérité des agents, ce principe d'impartialité nous paraît compliqué à respecter car des agents doivent évaluer leurs voisins de bureau. Notre syndicat demande une amélioration de la situation.*

M. le DGS. *On a fait le choix de mobiliser le comité d'experts et cela fonctionne bien. J'entends la réserve sur la BU où il y a de la proximité, mais je pense que le travail des collègues a été fait avec le maximum d'objectivité.*

*** Intervention de FO ESR 42.** *Nous ne remettons pas en cause le travail des collègues experts mais demandons que leur travail soit facilité en évitant le problème de proximité.*

Une autre organisation syndicale a rejoint **FO ESR 42** sur ce point.

M. le Président : *Si problème il y a, il faut nous le faire remonter de manière précise.*

Le 25/09/2023

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)